

# Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles

## Compte-rendu de la réunion de la commission Culture du 03 juin 2008, à 20 heures, à la communauté de communes

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sonia KEMPF, Jean-Eric LAHOREAU, Francis MAJORKIEWIEZ, Luc NOIROT, Ghislaine PERRIN, Jean-Yves ROY, Annie WYSOCKI, Valérie MARTIN (Directrice de l'Ecole de Musique).

Etaient excusés : Mesdames Sylvie PIERRE et Mary LANCERON, Monsieur Denis MAILLOT.

### Ordre du Jour :

- **Election d'un Président de commission**
- **Ecole intercommunale de musique**
  - Bilan de l'année scolaire 2007-2008
  - Etablissement du règlement intérieur
  - Tarifs des inscriptions rentrée 2008/2009
  - Proposition d'ouverture de nouvelles classes
  - Questions relatives à l'organisation des cours en fonction des sites
  - Informations sur les changements de l'équipe pédagogique
  - Questions relatives aux futurs élèves et à l'état du parc instrumental : achats d'instruments
  - Proposition de projets musicaux
  - Questions diverses

Monsieur Roy informe du changement de fonctionnement des commissions par rapport à la mandature précédente. Les 4 vice-présidents ont en charge de suivre différentes compétences au niveau de la communauté de communes et sont donc amenés, avec le Président, à suivre une ou plusieurs commissions. Des présidents de commissions seront donc élus pour seconder les vice-présidents dans l'organisation et l'animation de ces commissions.

### 1) **Election d'un président de commission**

Monsieur Roy propose Mme Sonia KEMPF pour la présidence de la commission culture. Mme KEMPF est adjointe déléguée à la culture au niveau de la ville de Bologne et a suivi la transition de l'école communale à l'école intercommunale de musique.

Après avoir procédé à l'élection, Mme KEMPF est élue à l'unanimité Présidente de la commission culture.

### 2) **Ecole Intercommunale de musique**

Monsieur Roy souligne le travail important réalisé par Mlle MARTIN concernant la création de l'école intercommunale de musique (EIM). Une évaluation est nécessaire après un an d'existence et des propositions sont à étudier.

Mlle MARTIN dresse un bilan de l'année 2007/2008.

La première année a été l'occasion de mettre en œuvre l'EIM et de prendre connaissance du terrain. La volonté était de créer plusieurs pôles d'enseignements en fonction des inscriptions des élèves. Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de l'EIM et notamment les concerts de Noël et la participation à l'effet papillon (voir bilan annexe).

### Ouverture de classe :

Concernant l'année à venir 2008/2009, plusieurs recrutements d'enseignants doivent être effectués sur les cours suivants : saxophone, formation musicale et chœur d'enfants.

La rédaction d'un projet d'établissement devra également être achevée pour la rentrée 2009/2010. La Directrice souligne que ce projet sera l'occasion de retracer l'historique de l'EIM avec le passage en intercommunalité, dresser un état de l'existant (population, locaux disponibles...) et établir un plan de développement pour l'école.

Pour l'heure, il est proposé d'ouvrir une classe de piano. Plusieurs demandes avaient été recensées lors des inscriptions de l'année dernière. Il est précisé qu'il s'agit de cours de piano droit et non de clavier. De même, Mlle MARTIN souhaiterait l'ouverture d'une classe trombone afin de développer le choix de l'école portée sur les instruments à vent. Un projet musical dans ce sens sera proposé par la Directrice.

Se pose alors le problème budgétaire au niveau de l'EIM. En effet, il est décidé de promouvoir les cours de l'école mais cela engendre, en cas d'inscriptions supplémentaires d'élèves, l'acquisition de nouveaux instruments.

### Constitution d'un parc instrumental :

Il est rappelé que les premiers achats ont consisté à équiper les professeurs de formation musicale (claviers) et la salle de percussions. Les élèves ont pu bénéficier d'une location de matériel par l'association des amis de la musique de Bologne. Cependant, la quasi-totalité du parc de l'association est actuellement loué, une solution doit donc être trouvée concernant les nouveaux élèves.

Il est également rappelé qu'une subvention de 10 000 € est attribuée par Arts Vivants 52 dans le cadre de la création de l'école intercommunale, cette année. Une convention doit être reconduite également pour que Arts vivants participe à hauteur de 50% au fonctionnement du chœur d'enfants.

**Après en avoir délibéré, les délégués proposent que la communauté de communes fasse l'acquisition, en fonction des besoins, des instruments de musique, et offre aux parents la possibilité d'une location.** Il sera toutefois indiqué dans le règlement intérieur qu'après quelques années d'études, les parents sont invités à investir dans un instrument. Le prix de la location tiendra compte du coût annuel de la révision de l'instrument.

**Les délégués acceptent également la proposition d'ouverture d'une classe de piano droit et de trombone.**

Mlle MARTIN souligne la difficulté d'organiser les cours qui dépendent des disponibilités des enseignants et du nombre d'élèves inscrits. Pour cette année, les inscriptions seront lancées dès le mois de juillet avec un rappel début septembre.

Règlement intérieur : Le projet de règlement est étudié. Il est décidé de clôturer les inscriptions au 10 septembre de chaque année, ceci afin d'ouvrir les postes en adéquation avec les quotités horaires des cours de chaque matière.

Constitution d'une parthèque : Mlle MARTIN demande l'autorisation de constituer une parthèque et rappelle que des partitions ont déjà été achetées pour les enseignants. Les délégués sont favorables à la constitution au fur et à mesure des besoins, de cette parthèque. Il est demandé une estimation de la dépense pour cette année.

Projets musicaux : La Directrice annonce un projet qui pourrait être mis en place au niveau de la communauté de communes : Capharnaüm Quartet comprenant : une soirée spéciale avec concert du groupe, un conte musical, des interventions dans les écoles primaires et concert du groupe avec un chœur d'enfants. Le devis présenté est de 7 000 € environ. Mlle MARTIN est invitée à prendre contact avec Arts Vivants 52 afin de solliciter une participation financière pour ce projet qui pourrait entrer dans le cadre de l'effet papillon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.